

Montréal, le 19 avril 2017

Office de consultation publique de Montréal

1550, rue Metcalfe – Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

À l'attention de monsieur Bruno Bergeron, président de la commission

Objet : Technopôle Angus – Îlot central

Monsieur le président,

En tant qu'organisation nationale, le Chantier de l'économie sociale souhaite contribuer à la discussion sur l'avenir du Technopôle Angus dans le contexte de la consultation tenue par l'Office de consultation publique de Montréal. Le Chantier de l'économie sociale croit que ce site représente un modèle fort porteur non seulement pour l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie mais également pour tous ceux et celles qui sont engagés dans le développement urbain basée sur une véritable approche de développement durable dans toutes ses dimensions sociales, environnementales et économiques

Soulignons que le Chantier de l'économie sociale n'intervient pas de manière régulière dans des consultations publiques au sujet de projets territoriaux précis. Cependant, compte tenu de l'importance et du rayonnement de cette initiative, non seulement au Québec mais au-delà de ses frontières, nous avons choisi de nous exprimer dans le cadre de celle-ci. Pour le Chantier de l'économie sociale, le développement du Technopôle Angus représente une façon de faire du développement urbain innovant, durable et solidaire et, ainsi, se doit d'être soutenu dans sa volonté de poursuivre sa progression par le projet proposé par la Société de développement Angus (SDA).

Rappelons, en premier lieu, les origines du Technopôle Angus. Fruit d'une mobilisation citoyenne et soutenue par les organismes locaux dans une période de chômage élevé et du déclin des anciennes zones industrielles, le site a connu des transformations profondes. Ainsi, la Société de développement Angus a été créée afin de faire revivre ce site historique à partir d'une approche basée sur la réponse aux besoins et aux aspirations de la communauté environnante. L'histoire des dernières décennies depuis sa création a été documentée par de nombreux chercheurs et est souvent citée en exemple au niveau international dans des échanges sur de nouvelles approches de développement territorial en milieu urbain. D'un terrain industriel abandonné, le site est aujourd'hui un lieu agréable où y vivre et où y travailler. Sur les anciens terrains du Canadien Pacifique, du logement coopératif et privé, des entreprises publiques,

1431, rue Fullum, bureau 209
Montréal (Québec) H2K 0B5

Tél. : 514 899-9916
Sans frais : 1 888 251-3255
Télééc. : 514 899-0114

privées et collectives et des espaces publics - dont le parc Jean-Duceppe - se marient pour créer un site accueillant, bien aménagé et doté de plus en plus de services pour la population qui y travaille ou qui vit à proximité.

La proposition présentée par la Société de développement Angus constitue une suite logique de cette approche innovatrice et très porteuse en matière d'aménagement urbain. Tout en tenant compte des réalités économiques et financières qui permettront sa réalisation, la proposition innove dans sa façon de combiner le développement résidentiel, le développement commercial et un aménagement urbain approprié pour un tel emplacement.

En premier lieu, l'ajout d'un volet résidentiel, incluant l'offre d'unités résidentielles abordables, répond à un besoin bien identifié à Montréal. L'importance pour la métropole de garder sa population dans ses quartiers centraux et, particulièrement, la nécessité de garder des familles dans la ville, n'est plus sujet de débat. Ainsi l'initiative proposée par la Société de développement Angus sera bénéfique par ses retombées directes, à savoir le maintien de familles en ville, mais également pour ses retombées indirectes, en démontrant la possibilité d'innover en faveur de la construction de logement familial abordable.

En deuxième lieu, l'aménagement de nouveaux espaces publics, de rues piétonnes et de commerces de proximité constitue un atout fort intéressant pour la qualité de vie dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. Ce secteur de la ville est encore peu densifié par rapport à son potentiel et sa localisation. Par le type d'aménagement prévu, ce projet constitue un ajout en soi comme lieu de services et de commerces. Il propose une densification appropriée compte tenu de sa localisation tout en maintenant une qualité de vie pour les résidents et les travailleurs.

Cependant, le Chantier de l'économie sociale tient à exprimer son appui à la proposition de la SDA, avant tout, en raison du potentiel encore inachevé de faire de la deuxième phase de développement de ce site un lieu modèle en ce qui concerne la contribution de l'économie sociale au développement de Montréal. Cette forme d'entreprise se caractérise par sa forme de propriété collective et par une mission de rendement à la communauté plutôt qu'aux actionnaires extérieurs. Aujourd'hui, au Québec comme ailleurs, l'économie sociale est en plein essor et suscite une mobilisation entrepreneuriale notamment auprès des jeunes qui désirent entreprendre autrement dans une perspective sociale et environnementale.

Depuis sa création, la Société de développement Angus a investi des efforts importants pour attirer et même participer à la création de nouvelles entreprises collectives, profitant à la fois de la disponibilité d'espaces mais également des occasions d'affaires créées par la présence de nouvelles entreprises et résidents sur et autour du site. Les résultats de ses efforts sont multiples comme en témoignent la présence de plusieurs entreprises d'économie sociale modèles et innovantes sur le site ainsi que le bâtiment Carrefour de l'économie sociale.

Mais le meilleur est à venir. Car, une fois la période d'approbation des plans par la ville sera terminée, plusieurs nouvelles entreprises d'économie sociale viendront s'ajouter aux autres, offrant un ensemble de

services à la communauté environnante. Plusieurs démarches sont déjà en cours pour assurer la présence de ces entreprises mais aussi pour aller encore plus loin, en créant des liens forts avec les institutions et organismes du milieu et en offrant des possibilités de travail ou d'expérience entrepreneuriale pour les jeunes. En fait, dans le contexte de la phase 2 proposé par la Société de développement Angus, la « communauté » du Technopôle Angus sera renforcée autour de projets innovants et dynamiques qui continueront à faire du site un exemple inspirant de développement urbain.

Nous sommes conscients que certains aspects du plan soulèvent des inquiétudes ou, tout au moins, des préoccupations. Il serait étonnant du contraire : le développement des sites en milieu urbain est par définition un défi complexe. Cependant, nous croyons que l'approche préconisée par la Société de développement Angus, notamment en ce qui concerne les questions de stationnement et de transport, est la bonne. Les 540 nouvelles places de stationnement permettront d'accommoder les besoins actuels tout en poursuivant le travail déjà en cours pour améliorer les services par le transport en commun. Nous encourageons les commissaires d'insister sur cette avenue, qui est une composante essentielle d'une approche de développement durable au cœur de la vision du développement du site.

En conclusion, nous saluons le projet d'éco-quartier tel que proposé par la SDA pour l'îlot central et nous recommandons que toutes les autorisations requises pour aller de l'avant soient accordées dans les plus brefs délais. Montréal a besoin de projets comme le Technopôle Angus; espérons que la réalisation de la phase 2 en inspireront d'autres et contribuera à au développement économique et sociale de Montréal en démontrant tout le potentiel d'une vision durable du développement de la ville. Nous vous prions de bien vouloir accepter, monsieur le président, l'expression de nos salutations distinguées.

Charles Gagnon
Nancy Neamtan

Pour le Chantier de l'économie sociale

1431, rue Fullum, bureau 209
Montréal (Québec) H2K 0B5

Tél. : 514 899-9916
Sans frais : 1 888 251-3255
Télec. : 514 899-0114